

SESSION DU 12 DÉCEMBRE 2016

RAPPORT N° AME 36

■ **DIRECTION**

■ **DIRECTION DÉVELOPPEMENT**

9391

**Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité
des Services au Public - Définition du Cadre Stratégique
et Opérationnel**

1. Etat des lieux

Dans une circulaire datée du 18 juillet 2016, le Premier Ministre confirme l'annonce faite au Comité Interministériel aux Ruralités du 20 mai 2016 invitant les Préfets à conclure les Schémas Départementaux d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public dès la fin de l'année 2016.

En Meurthe-et-Moselle, premier département de la région Grand Est à s'être engagé dans cette démarche, cette échéance sera tenue (hors délais de procédure administrative finale).

Débuté à l'automne 2015, le travail d'élaboration du Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public est en effet entré en phase d'achèvement.

Après une phase de pré-diagnostic dont les premiers résultats ont été débattus à la Commission Permanente du 9 mai 2016, les dynamiques territoriales et les grands enjeux du Schéma ont été présentés à la session du 19 septembre 2016.

Début octobre 2016 ont été organisés au Département des ateliers thématiques, rassemblant près de 180 personnes, autour des enjeux de la mobilité, du numérique, de la santé, des services du quotidien et des mutualisations.

Ces ateliers ont notamment permis de définir, dans une démarche partenariale, le Cadre Stratégique et Opérationnel du Schéma qui a été présenté et validé au Comité de Pilotage du 8 novembre dernier.

Ce Cadre Stratégique et Opérationnel est constitué d'orientations stratégiques, déclinées en objectifs opérationnels et en actions potentielles permettant de mettre en œuvre le Schéma.

La présentation des grandes lignes du Cadre Stratégique et Opérationnel du Schéma est l'objet du présent rapport.

2. Orientations stratégiques, objectifs opérationnels, actions

2.1. Communiquer sur l'offre de services présente en Meurthe-et-Moselle

- *Communiquer vers le grand public avec des outils adaptés et innovants*
 - Mettre en place un portail des ressources avec des entrées différentes (usagers / opérateurs / collectivités locales),
 - Développer une application mobile de présentation de l'offre de services dans le département.
- *Impliquer les opérateurs et les territoires dans une communication plus performante*
 - Créer un réseau associant les collectivités, les opérateurs et les associations de consommateurs, pour définir une stratégie partagée de communication autour des services au niveau local.

2.2. Améliorer la connaissance, la coordination et les mutualisations entre les opérateurs de services pour gagner en efficacité au bénéfice des usagers

- *Animer le réseau des opérateurs*
 - Mettre en place des temps d'échanges entre opérateurs de services, visant à améliorer les connaissances réciproques, s'informer, détecter les potentiels d'amélioration.
- *Permettre et favoriser les retours d'expériences, les échanges de bonnes pratiques*
 - Créer un forum de partage d'expériences et de bonnes pratiques.
- *Soutenir et développer les actions de mutualisation*
 - Soutenir le développement d'un maillage pertinent de MSAP, RSP, EVS, ... et structurer le réseau,
 - Développer les partenariats des MSAP avec de nouveaux opérateurs.

2.3. Développer les mobilités, physiques et numériques, condition majeure de l'accessibilité aux services pour tous

- *Adapter et améliorer l'offre de mobilité physique (offres structurantes et offres adaptées, innovantes)*
 - Améliorer la connaissance, la communication autour de l'offre de mobilité,
 - Constituer et animer un "atelier mobilité " qui pourra recenser et partager les différentes modalités de mobilités mises en place dans le département,
 - Mettre en place un centre de ressources pour les collectivités autour de la mobilité de proximité et soutenir les initiatives innovantes.

- ***Permettre et faciliter les mobilités numériques***
 - Mettre en place des formations, si possible mutualisées, pour les acteurs qui accompagnent des usagers dans l'accès aux démarches numériques,
 - Soutenir et poursuivre des actions en faveur de la sensibilisation sur les usages du numérique,
 - Recenser et communiquer sur les points d'accès au numérique,
 - Appuyer, accompagner le développement des services numériques par les collectivités.

2.4. Maintenir et/ou développer les services indispensables à la vie quotidienne

- ***Agir en faveur de l'offre de santé***
 - Poursuivre le développement et le déploiement des projets territoriaux de santé et travailler à la bonne échelle,
 - Promouvoir et développer les contrats locaux de santé / Établir des liens avec les Contrats Territoires Solidaires,
 - Organiser la permanence des soins pour que cela ne constitue pas un frein à l'installation,
 - Développer les capacités et modalités d'accueil des stagiaires (maîtres de stages, logements, pack services...),
 - Agir pour promouvoir l'attractivité de la Meurthe-et-Moselle auprès des médecins,
 - Développement des Groupements Hospitaliers de Territoires,
 - Porter une attention particulière vers l'offre de santé et son accessibilité pour les jeunes,
 - Etablir les liens entre numérique et mobilité,
 - Faciliter l'exercice de la médecine de ville en zone urbaine (stationnements).

- ***Agir en faveur de l'offre des services courants (publics ou marchands)***
 - Communiquer sur le déploiement des nouveaux services de la Poste,
 - Soutenir le développement des circuits-courts pour dynamiser la microéconomie locale, favoriser les liens sur le territoire et participer à la cohésion sociale, tout en optimisant le transport des productions,
 - Mobiliser les dispositifs de soutien en faveur du commerce et/ou de services marchands (FISAC / Accompagnement aux reprises-transmissions ...),
 - Encouragement-accompagnement à la diversification de l'activité (multi activités, circuits courts...),
 - Appui aux solutions innovantes : coworking, économie sociale et solidaire, économie circulaire,
 - Appui aux commerces et services non sédentaires (tournées),
 - Proposer un soutien en ingénierie auprès des collectivités pour favoriser l'émergence de projets : sur réflexion opportunité/faisabilité – dispositif à mobiliser - sollicitation financements européens, ...

- ***Agir en faveur des services assurant la sécurité des citoyens***
 - Présenter la nouvelle organisation territoriale de la Gendarmerie et ses conséquences en termes d'offre de service (capacité d'intervention, relation aux usagers...),
 - Faire le lien avec le schéma départemental d'analyse et de couverture des risques,
 - Développer les opérations de "Participation Citoyenne",
 - Améliorer la régulation du SAMU pour éviter un transfert (par manque de médecins) vers les sapeurs-pompiers pour des interventions qui ne relèvent pas de leurs compétences,
 - Réflexion et travail du SDIS pour recruter des Sapeurs-Pompiers Volontaires qui vivent et travaillent sur la même commune (dotée ou à proximité d'un centre de secours),
 - Promouvoir la connaissance et le développement de la réserve communale de la sécurité civile.

2.5. Porter une attention particulière aux publics et aux territoires les plus « fragiles »

- ***Mettre en place le réseau d'accueil social inconditionnel de proximité***
 - Mettre en place le réseau,
 - Renforcer le partenariat entre les MSAP et les MDS.
- ***Soutenir les dispositifs de médiation sociale (accompagnement) et d'accès aux droits***
 - Tirer les enseignements de l'expérimentation portant sur l'accès aux droits menée dans le cadre du Plan pauvreté,
 - Lien à faire avec le travail en cours de réalisation par le CD sur l'état des lieux de l'accès aux droits en lien avec les conférences territoriales de développement social (CTDS).
- ***Etablir les liens et cohérences avec les schémas des solidarités***
 - Inscrire les liens (en indiquant leur nature) entre le SDAASP et les schémas suivants : Schéma d'Accueil de la Petite Enfance et du Soutien à la Parentalité/ PA-PH / PDI-PTI (insertion).
- ***Porter les efforts (priorités) sur les espaces plus fragiles du point de vue social et en termes d'accessibilité***
 - Affirmer une priorisation vers les espaces et/ou publics identifiés comme prioritaires dans le diagnostic (principe de pilotage et critère décisionnel).

2.6. Mettre en œuvre le SDAASP dans une démarche partenariale et cohérente avec les politiques publiques et les dispositifs

- ***Piloter et animer le schéma***
 - Mise en place d'un COPIL et d'un COTECH au sein desquels la place des usagers et des partenaires sera définie et confortée,
 - Mise en place d'un comité interdépartemental de coordination.

- ***Suivre et évaluer le schéma***
 - Constituer un observatoire des services,
 - Confier au COPIL la mission de suivi et d'évaluation (unicité d'instance),
 - Définir le dispositif de suivi / évaluation : calendrier / ressources / outils.

Une proposition de pilotage politique, à l'interne, est en cours d'élaboration, qui permettra de nous assurer de l'articulation entre nos politiques publiques, nos modalités d'appui aux territoires (CTS) et le SDAASP : vice-présidents et Comité Stratégie Territoires.

La suite des travaux

Les actions présentées sont déclinées dans des fiches actions opérationnelles, indiquant notamment le/les pilote(s), les partenaires/contributeurs, les ressources affectées, le calendrier de réalisation, les points de vigilance.

Les principales fiches actions ont été présentées au dernier Comité de Pilotage de l'élaboration du Schéma qui s'est déroulé le 9 décembre dernier.

A partir de début 2017, l'ensemble des documents constitutifs du Schéma vont être officiellement soumis pour avis aux organes délibérants des EPCI, à la Région, à la Conférence Territoriale de l'Action Publique.

Le Schéma éventuellement modifié suite aux différents avis devra ensuite être approuvé par l'assemblée départementale (printemps 2017).

L'arrêté préfectoral approuvant définitivement le Schéma pourra alors être pris (mi 2017), permettant au programme d'actions d'être mis en œuvre à compter de la fin 2017, par le biais, notamment, de conventions avec les partenaires.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le président du conseil départemental

La séance du **Judi 15 Décembre 2016** est ouverte à 10 H 10, sous la présidence de **M. Mathieu KLEIN**.

Tous les membres de l'assemblée sont présents, à l'exception de **Mme BALON Sylvie, MM. HABLOT Stéphane, HARMAND Alde, Mme PAILLARD Catherine et M. TROGRIC Laurent**, qui avaient donné respectivement délégation de vote à **M. ARIES Christian, Mmes CRUNCHANT Sylvie, PILOT Michèle, LASSUS Anne et DAGUERRE Patricia**.

DELIBERATION

RAPPORT N° 36 - SCHEMA DEPARTEMENTAL D'AMÉLIORATION DE L'ACCESSIBILITÉ DES SERVICES AU PUBLIC - DÉFINITION DU CADRE STRATÉGIQUE ET OPÉRATIONNEL

Mme BEAUSERT-LEICK, rapporteur
Le conseil départemental,
Vu le Rapport N° 36 soumis à son examen.
Après en avoir délibéré,

Considérant que l'article 98 de la loi NOTRE instaure l'obligation de mettre en place un schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public élaboré conjointement par l'Etat et le Département, en associant les établissements publics de coopération intercommunale avec pour objectif de définir une stratégie partagée sur un programme d'actions destiné, notamment, à renforcer l'offre de services dans les zones présentant un déficit d'accessibilité des services,

Considérant qu'il doit être pris acte par l'Assemblée départementale de l'évolution des travaux concernant le schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public,

Considérant que cet avis doit s'accompagner de recommandations dans le but d'œuvrer à l'élaboration d'un schéma départemental qui permettra de manière effective d'améliorer la qualité du service public,

Considérant que les services publics doivent avoir pour seul objectif l'intérêt général, et être préservés de fait de toute soumission à des intérêts financiers et à une stricte recherche de rentabilité financière,

Considérant que le schéma d'amélioration de l'accessibilité des services au public doit œuvrer à la préservation du service public existant, et non pas à sa disparition,

Nous veillerons à ce que toutes les mesures aboutissent au maintien d'un service public qui doit rester de qualité et accessible à tous,
Nous souhaitons que les travaux du comité de pilotage puissent intégrer nos remarques à ses travaux en enrichissant certaines dispositions du texte actuel.

--ooOoo--

- prend acte de l'état d'avancement du Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public et des prochaines échéances,
- et, dans ce cadre, prend connaissance du Cadre Stratégique et Opérationnel tel que présenté dans ce rapport.

Le président du conseil départemental certifie que cet extrait est conforme au registre des délibérations, qu'il a été publié ou notifié et qu'il sera exécutoire dès réception par M. le Préfet.

NANCY, LE 16 DECEMBRE 2016
LE PRESIDENT DU CONSEIL
DEPARTEMENTAL,

The image shows the official seal of the Meurthe-et-Moselle Departmental Council, which is circular and contains a central emblem. To the right of the seal is a handwritten signature in blue ink.

Mathieu KLEIN